

COMMUNE d'URSCHENHEIM  
5 rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française  
68320 URSCHENHEIM  
Tél. : 03.89.47.40.85  
E-mail : [mairie@urschenheim.fr](mailto:mairie@urschenheim.fr)  
[www.urschenheim.fr](http://www.urschenheim.fr)



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URSCHENHEIM

Séance du 29 mars 2019

### Membres présents : 11

Monsieur : KOHLER Robert - Maire  
Messieurs : PARISOT Alain - adjoint  
Messieurs : BECHLER Patrick, DIETSCH Arsène, ERDINGER Jean-Marie, NOËL Franck, SPITZ Emmanuel - conseillers  
Mesdames : BELLICAM Alice, FUCHS Delphine, SCHILLINGER Laurence, SPITZ Geneviève - conseillères

Membre absent excusé et non représenté : 0

Membre absent non excusé : 0

Membre absent excusé et représenté : 4

Corine DOSSMANN a donné procuration à Robert KOHLER  
Pierre VOGEL a donné procuration à Alain PARISOT  
Danielle HENQUEZ a donné procuration à Laurence SCHILLINGER  
Fabienne HOLTZMANN a donné procuration à Delphine FUCHS

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire le vendredi 29 mars 2019 à 20<sup>H</sup>15 dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Robert KOHLER, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 25 mars 2019 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Secrétaire de séance : Mme Alice BELLICAM

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 8/02/2019,
2. Décisions du Maire prises par délégation,
3. Taux de promotion propre à l'avancement de grade,
4. Création de poste,
5. Rue des Fleurs - Enfouissement du réseau basse tension,
6. Vote des taux des taxes locales,
7. Compte de gestion et compte administratif 2018 - Affectation des résultats,
8. Budget primitif 2019,
9. Urbanisme,
10. Communications.

## 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08/02/2019

Le procès-verbal de la réunion du 08/02/2019 a été mis en ligne sur le site de la commune d'Urschenheim.

Aucune observation n'ayant été formulée à ce jour, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu précité.

## 2. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

En séance du 29/06/2018 M. le Maire informait de la publication d'un avis de consultation pour la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la réfection de la rue des Fleurs. Lors de la réunion du 11/10/2018 le tableau définitif de classement des offres établi par Mme Tania LEVÉ de l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) a été remis à M. le Maire.

Sur avis de la CAO le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par M. le Maire au bureau d'études BETIR ingénierie 5 rue des Lilas 68770 Ammerschwihr pour un montant TTC de 11.730,00 € TTC.

## 3. TAUX DE PROMOTION PROPRE À L'AVANCEMENT DE GRADE

M. le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux.

Le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 49,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis préalable n° AVT F2019.2 du comité technique paritaire en date du 25/02/2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de fixer** les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Filière Administrative			
Rédacteur Territorial	B	Rédacteur Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- **Demande** l'inscription des crédits suffisants au budget communal,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer les actes y afférent.

## 4. CRÉATION DE POSTE - REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 2ÈME CLASSE

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal de la commune d'Urschenheim,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'un agent remplit les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

M. le Maire propose qu'il soit créé un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/04/2019 afin de promouvoir l'agent concerné.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité des membres présents la création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/04/2019 et la modification du tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019 au chapitre prévu à cet effet.

## 5. RUE DES FLEURS - ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU BASSE TENSION

Par délibération du 28/09/2018 il avait été décidé de prendre en charge l'enfouissement du réseau basse tension sans l'aide financière du SDE (Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin).

Lors de la réunion du 29/03/2019 Enedis a remis son devis au bureau d'études RL Etudes qui nous a transmis le D.Q.E. (Détail Quantitatif Estimatif) pour l'enfouissement du réseau aérien BT rue de l'Étang, des Fleurs et le 1 rue des Lilas.

Le montant des travaux s'élève à 68.000,00 € HT.

Il convient d'approuver ce montant afin que le SDE puisse passer commande auprès de Enedis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Donne** son accord pour prendre en charge le montant des travaux d'enfouissement du réseau BT de la rue de l'Étang, des Fleurs et le 1 rue des Lilas qui s'élève à 68 K/€ HT.
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

## 6. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu la délibération du 23/11/2018 décidant l'augmentation de 1% du produit fiscal attendu et après avoir complété l'état de notification 1259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des quatre taxes directes locales pour 2019, les taux d'imposition sont fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 9.12 %
- Taxe foncière (bâti) : 10.25 %
- Taxe foncière (non bâti) : 49.33%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

Le produit fiscal attendu pour 2019 s'élève à 167.961,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** les taux des taxes locales ainsi fixés.

## 7. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Les résultats du compte administratif sont conformes au compte de gestion tenu par la trésorerie de Neuf-Brisach.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Robert KOHLER, Maire, délibérant sur le compte administratif de 2018 dressé par le Maire et sur le compte de gestion 2018, élaboré par le Comptable Public, approuve ces comptes arrêtés aux sommes en euros ci-après :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	358.193,91 €	Dépenses	110.345,75 €
Recettes	420.725,34 €	Recettes	33.726,63 €
<b>Résultat 2018</b>	<b>62.531,43 €</b>	<b>Résultat 2018</b>	<b>- 76.619,12 €</b>
Résultat reporté 2017	322.266,65 €	Résultat reporté 2017	294.387,00 €
<b>Excédent cumulé 2018</b>	<b>384.798,08 €</b>	<b>Excédent cumulé 2018</b>	<b>217.767,88 €</b>
Excédent Global de Clôture : 602.565,96 €			

### ***AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT***

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **décide** :

- De maintenir l'excédent d'investissement d'un montant de 217.767,88 € à la ligne 001 « résultat d'investissement reporté »,
- De maintenir à la ligne 002 « Excédent antérieur reporté » de la section de fonctionnement la somme de 384.798,08 €.

### **8. BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Budget Primitif 2019 a été élaboré en tenant compte des résultats 2018, l'exercice comptable étant clos.

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre, en section de fonctionnement à 824.722,08 €

En section d'investissement : Le montant des dépenses s'élève à 813.541,00 € celui des recettes à 1.021.579,96 €.

Le sur équilibre des recettes de la section d'investissement provient d'un emprunt qui sera contacté pour la réalisation des travaux de la rue des Fleurs.

Un montant de 5.000 € a été affecté en dépenses imprévues à l'article 022 « dépenses imprévues » en section de fonctionnement. La somme de 5.000 € est inscrite à l'article 20 « dépenses imprévues » en section d'investissement.

Ces crédits sont destinés à faire face à d'éventuelles dépenses imprévues en fonctionnement et investissement pendant l'exercice comptable.

Les sommes nécessaires à la couverture de ces dépenses pourront être prélevées par le maire sur cet article et affectées aux articles où elles feraient défaut, sans qu'il soit nécessaire d'attendre la prochaine réunion du conseil municipal. Dès la séance qui suit l'ordonnancement, le maire devra rendre compte au conseil municipal, pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le budget primitif 2019 et décide de le voter par chapitre en fonctionnement et en investissement.

### **9. URBANISME**

Instruction en mairie des dossiers suivants :

- Déclaration préalable
- SPINOLA Victor - 5 Grand'rue : Réhabilitation de la maison existante.
- OREFICE Mathieu - 17 rue des Fleurs : Piscine.
- BRESSON Christophe - 3 rue des Mésanges : Installation d'une pergola.

- Permis de Construire

- MUHL Stéve - 3D rue de la 1<sup>ère</sup> A. F. : Maison individuelle.
- THEAUDIERE Vincent - 27 rue de la 1<sup>ère</sup> A. F. : Mise en place d'un pool house.
- GUNAYDIN Burak - 31 rue des Lilas : Maison bi famille.

## 10. COMMUNICATIONS

M. le Maire informe :

- Un comité contre le permis d'aménager PA068 345 18 0001 a demandé au juge des référés d'ordonner, sur les fondements des dispositions de l'article L.521-1 du code de justice administrative, la suspension de l'arrêté du maire de la commune d'Urschenheim du 13/12/2018 accordé à la société SOVIA jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur la légalité de cette décision (demande en annulation au TA de Strasbourg).

Nous sommes en attente de l'ordonnance du juge des référés et de la suite qu'il sera donné sur la requête au fond.

- Le 28/01/2019 et le 25/02/2019 : Conseil communautaire.
- Le 11/04/2019 : Réunion PLUI à Artzenheim.
- PARISOT Alain
  - ↻ Présentation du projet de réfection de la rue des Fleurs avec enfouissement des réseaux.
- SPITZ Emmanuel
  - ↻ Le 13/03/2019 : Réunion Syndicat Mixte Pôle Ried Brun - Collège de Fortschwihr.
- DIETSCH Arsène
  - ↻ Le 02/03/2019 : Réunion Parc à Grumes.
  - ↻ Problème du tri des déchets verts au cimetière. A revoir avec l'agent technique si la pancarte est toujours en place.
- SPITZ Geneviève
  - ↻ Le 19/03/2019 : Conseil d'école. Prochain conseil le 11/06/2016 à 18<sup>H</sup>30.
- BELLICAM Alice
  - ↻ Le 14/03/2019 : Symapak. Inauguration de l'extension Nord le samedi 25/05/2019 à 10<sup>H</sup>30

La date de la prochaine séance est fixée au mardi 28 mai 2019 à 20<sup>H</sup>15.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 22<sup>H</sup>30.